



Le fils se retourne injustement contre ses parents

Par **ananasnoixdecoco**, le **24/04/2013** à **10:11**

Bonjour, j'ai un frère de plus de 40 ans qui a toujours vécu des aides sociales, n'a jamais travaillé plus de 2 ans de toute son existence! mes parents l'ont toujours aidé comme il le pouvait (argent, colis de nourriture, dons matériel..) Il y a peu il a demandé à nos parents (par mail!) de lui "prêter" 70 000 euros afin soit disant d'acheter un hangar pour y stocker des véhicules qu'il retape. mes parents ne disposant pas d'une telle somme et connaissant mon frère (1: on sait que cet argent on ne le reverra jamais! 2: on n'a aucune garantie qu'il servira bien à ce qui est dit!) on refuse en essayant de lui faire comprendre leurs raisons. Les mails suivants ont été assassins vis à vis de mes parents! Et là il leur a signalé (toujours par mail) qu'il a pris contact avec les affaires familiales afin d'obtenir ce qu'il veut! Ma question est donc : que risquent mes parents, à part perdre la santé et le sommeil !!!, y a t'il un risque pour que cet ingrat obtienne quoi que ce soit? Que puis-je faire pour protéger mes parents? Merci de me répondre car je m'inquiète beaucoup pour eux.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2013** à **10:19**

Bonjour, Vos parents ne risquent rien. A 40 ans, si le fiston a des revenus, à lui de souscrire un emprunt. S'il n'a pas de quoi rembourser cet emprunt, il renonce à son projet. Les parents n'ont d'obligations envers leurs enfants que si l'enfant n'est pas en mesure de subvenir, seul, à ses besoins ce qui est le cas des enfants qui poursuivent leurs études. Encore faut-il que, dans ce cas, ils les poursuivent "avec sérieux" ce que l'enfant demandeur doit prouver. Les parents n'ont aucune obligation envers leur enfant qui a 40 ans. A mon humble avis, le fiston n'a aucun intérêt à faire comparaître ses parents devant le JAF, parce

que, d'une part, vu son âge, il n'a rien à exiger et qu'il devrait trouver un emploi et que, d'autre part, comme il déclare "retaper des véhicules" c'est qu'il fait du travail au noir et cela se retournerait contre lui, sans compter que les aides sociales lui seraient retirées.

Par **ananasnoixdecoco**, le **24/04/2013** à **13:50**

merci beaucoup, c'est très rassurant même si c'est ce que je pensais déjà . Je vais pouvoir également rassurer mes parents.